

Élections municipales Besançon 2026

La Palestine est aussi l'affaire des municipalités



**Association
France-Palestine
Solidarité**
AFPS Besançon

AFPS de Besançon et sa région :
3 rue Beauregard, 25000 Besançon
afps.besancon@gmail.com
Siège national AFPS :
21 ter rue Voltaire, 75011 Paris
www.france-palestine.org





CCFD-Terre solidaire
du Doubs
ccfd25@ccfd-terresolidaire.org

MRAP du Doubs
Mrap25@netcourrier.com



Récidev (Ritimo)
Bourgogne Franche-Comté
contact@recidev.org

Campagne d'interpellation pour les municipales à Besançon menée par :

Dans le cadre de la campagne nationale de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine :



**Plateforme des
ONG Françaises
pour la Palestine**

شبكة المنظمات الفرنسية
من أجل فلسطين

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, un réseau de 40 associations françaises œuvrant pour le respect du droit en Palestine, par la sensibilisation du grand public, le plaidoyer auprès des institutions et l'éducation à la solidarité avec le peuple palestinien.

Membres : Amani, Amis de Sabeel France, Artisans du Monde, AURDIP, Association France Palestine Solidarité, Association pour les jumelages entre camps de réfugiés palestiniens et villes françaises, Cedetim, CEMEA, Chrétiens de la Méditerranée, Cimade, CCFD-Terre Solidaire, Culture de Palestine, Enfants Réseau Monde/Services, FSGT, LDH, LIFPL-section française, MRAP, Mouvement de la Paix, MIR, MAN, Pax Christi France, Secours Catholique-Caritas France, SIDI, Union Juive Française pour la Paix. **Observateurs :** Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-France, ActionAid France, Agir ensemble pour les droits Humains, Amnesty International France, Association Pour Jérusalem, CRID, Francas, Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne, Handicap International, Médecins du Monde, One Justice, Palmed France, PUI, Ritimo.

Besançon, élections municipales 2026, interpellation des candidats sur leurs engagements relatifs à la Palestine sous occupation et à Israël

A l'initiative de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS de Besançon et sa région), **la Ville de Besançon** s'est engagée depuis 2004 dans **des relations avec le camp de réfugiés palestiniens d'Aqabat Jabr** (Cisjordanie, Vallée du Jourdain) et **des projets de coopération** à partir de fin 2007, puis à partir de 2010 dans **un jumelage** avec le camp. Par ailleurs, la Ville de **Besançon** est également **jumelée** depuis 1964 avec la **ville israélienne de Hadera**.

Les collectivités territoriales peuvent, à leur échelle, contribuer à faire respecter les droits des Palestinien-ne-s à travers des questions touchant directement aux compétences des municipalités : marchés publics, délégation de service public et coopération décentralisée, motions, etc.

Les principes directeurs en matière de responsabilité sociale de l'OCDE et de l'ONU ne concernent pas que les entreprises ; tous les niveaux de l'État sont invités à les mettre en œuvre, à leur échelle et dans leur champ de compétence. Lors de précédentes mandatures, certains élus municipaux ont parfois laissé entendre, que les municipalités ne peuvent intervenir sur des questions qui concernent la politique étrangère, lesquelles ne relèveraient selon eux strictement que du domaine de l'État. Contrairement à ces assertions, non seulement il ne s'agit pas de se substituer au travail diplomatique de l'État, mais en outre, il est parfaitement des compétences des collectivités territoriales d'intervenir sur des questions internationales, en particulier lorsqu'elles ont des coopérations et des jumelages à l'étranger.

Le cadre des compétences municipales permettant donc d'agir réellement, cette situation de jumelages de Besançon avec le Proche-Orient confère une responsabilité particulière à notre ville et nous a amené à interroger les candidats sur leurs engagements, pour le mandat municipal à venir. Ceci, dans la perspective de promouvoir l'application du droit international, le respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire et de contribuer ainsi à l'établissement des droits inaliénables du peuple palestinien et par là d'une paix juste et durable.

Avertissement :

Les questions :

Pour bien saisir la portée des réponses des candidats, nous vous engageons vivement à consulter les questions avec leur contextualisation dans le questionnaire joint.

Les interpellations :

Nous tenons à remercier les listes qui ont consentie à répondre, dans un contexte chargé de campagne électorale et où les listes sont déjà fortement sollicitées.

L'ensemble des listes ont été interpellées, à l'exception de l'extrême droite et de celle de Monsieur Delabrousse dont on n'a pas réussi à trouver le contact, soit 4 listes.

Les réponses sont présentées dans l'ordre alphabétique des têtes de listes

Listes ayant répondu, conduites par :

- Nicole Friess (*Lutte Ouvrière*)
- Séverine Véziès (*LFI et liste citoyenne*)
- Anne Vignot (*À Gauche citoyens !- L'Après- Debout !-Les Écologistes-L'Engagement- Génération.s- Parti Communiste Français- Parti Socialiste-*)

Liste n'ayant pas répondu, conduite par :

- Ludovic Fagaut (*Les Républicains- Mouvement Démocrates- Les Centristes- UDI- Nouvelle énergie- Société civile*)

Concernant la droite bisontine, celle-ci n'a jusqu'à présent jamais répondu à nos questionnaires d'interpellation, et durant le mandat écoulé elle n'a jamais pris part au vote d'une motion relative à la Palestine.

Réponses des candidats

Liste Lutte Ouvrière – Le camp des travailleurs, menée par Nicole Friess

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre interpellation concernant la Palestine.

À l'heure où nous parlons, le Moyen-Orient tout entier est ravagé par une nouvelle phase de guerre, qui pourrait rapidement se généraliser à d'autres continents.

Les puissances impérialistes comme les USA et la Grande Bretagne en portent la responsabilité historique première, et nous ne voulons pas non plus oublier la complicité active de notre propre impérialisme. Ceux qui nous dirigent nous enfoncent dans la crise et la guerre, car ils sont incapables de résoudre les contradictions nées de leur propre système, le capitalisme parvenu à sa phase impérialiste.

Le massacre auquel s'est livré l'État d'Israël dans la bande de Gaza doit nous avertir, il montre à quel point la civilisation humaine bascule dans la barbarie. L'idée d'une 3^e guerre mondiale n'est plus une fiction, la

question qui se pose pour les peuples est désormais de savoir si elle a déjà commencé, et comment y faire face. Netanhayou est le bras armé de l'impérialisme dans la région et il embrigade sa population comme d'autres avant lui. Mais les autres gouvernements font-ils autre chose ? Et Macron, à sa manière, n'apporte-t-il pas sa contribution à cette évolution ? L'ennemi principal de la classe ouvrière n'est pas à l'étranger, il est dans notre propre pays.

Non, les collectivités territoriales ne peuvent pas « contribuer à faire respecter le droit international en Palestine » comme vous dites. Elles peuvent juste prendre position, sous la pression de l'État, qui corsète les communes à l'aide des Préfectures. L'exemple du drapeau palestinien hissé par la mairie de Besançon en septembre 2025 n'est-il pas révélateur de cela ? L'illusion que la mairie pouvait s'opposer à la politique de l'État n'a duré que 12 heures. Nous ne voulons pas entretenir cette illusion. Les États cherchent à faire taire tous ceux qui s'opposent aux politiques impérialistes, avec la complicité de nombreuses organisations politiques et syndicales. Il faut dire haut et fort qu'il n'y a rien à attendre de leur côté.

Seule l'intervention politique de la population, à commencer par la classe ouvrière unie par-delà les frontières, peut transformer les guerres en révolutions. Ainsi, pour répondre aux **questions 1.1 et 1.2** les jumelages et la coopération peuvent être renforcés, mais sur une base de classe, de manière à encourager les classes ouvrières de tous les pays à se défendre elles-mêmes sans jamais s'en remettre à l'ONU. Il en va de même avec les villes israéliennes, que vous voulez exclure à la **question 2.2**. Pourquoi les exclure ?

Vous parlez de droits à respecter, nous pensons que dans la situation actuelle, il en va désormais du droit à la vie. Pour l'imposer les peuples du Moyen-orient doivent se mobiliser contre tous les oppresseurs et les faiseurs d'illusions. Il faut un renversement révolutionnaire des régimes politiques plus ou moins acoquinés avec l'impérialisme. Cela implique la dénonciation de tous les dirigeants politiques nationalistes qui veulent s'intégrer dans ce système, devenir des « interlocuteurs crédibles » que ce soit sous l'égide de l'ONU ou de Conseil de la Paix de Trump, qui ne valent pas mieux l'un que l'autre.

Ceux qui continueront de soutenir la fiction du droit international ne peuvent, dans cette situation, que tromper les populations et donc les paralyser face à la catastrophe qui approche. De la même manière, les politiques nationalistes ont emmené les peuples dans des impasses qu'ils payent chèrement aujourd'hui.

Ainsi, nous ne pouvons dans le cadre de cette élection nous engager à parler d'éthique et de droit selon les critères bourgeois habituels. Les bourgeoisies nationales sont en train d'armer les peuples et de les emmener à s'égorger les uns contre les autres. Soit un bouleversement révolutionnaire intervient, soit la civilisation humaine sera importée ; nous refusons donc de nous poser en arbitre ou en pouvoir supérieur, nous combattons ce système et son hypocrisie (**question 3**).

Concernant le contrôle des agissements des entreprises (**questions 3**), nous pensons que toutes les entreprises doivent être contrôlées par leurs propres travailleurs, qu'elles soient israéliennes ou d'une autre nationalité. Toutes les entreprises ont du sang sur les mains, les critères éthiques sont de la poudre aux yeux pour les capitalistes.

La liberté d'expression (**question 4**) et de manifestation doit être maintenue intégralement. Les associations doivent rester indépendantes des pouvoirs publics (**question 4.2**).

Oui, il est plus que jamais nécessaire de ne pas marcher, de lever le drapeau de l'internationalisme prolétarien c'est à dire celui de la lutte de classe à travers les pays, à travers les champs de bataille, et de l'union des forces de la classe ouvrière contre le système capitaliste.

C'est pourquoi nous vous invitons à envoyer ce message clair et fort avec nous en votant pour la liste Lutte Ouvrière – Le camp des travailleurs le 15 mars 2026.

Lutte ouvrière Besançon (tête de liste : Nicole Friess)

Liste Faire mieux pour Besançon, menée par Séverine Véziès

Besançon, le 6 mars 2026,

A l'attention de AFPS Besançon, de CCFD Terre solidaire du Doubs et du MRAP du Doubs

Vous avez interpellé les candidat·es aux municipales de Besançon en leur soumettant plusieurs engagements.

Vous connaissez mon engagement et celui de la France Insoumise pour la défense du peuple palestinien.

C'est ainsi avec plaisir que je souscris à ces engagements, en précisant que les deux derniers concernent naturellement, toutes les associations de défense de la Palestine.

- 1-1 Je m'engage, avec la France Insoumise de Besançon, à pérenniser, renforcer et à développer, non seulement le jumelage avec le camp d'Aqabat Jabr, mais encore les projets de coopération avec la population de ce camp.
- 1-2 Je m'engage avec ma liste, à apporter un soutien politique clair et déterminé, en utilisant l'ensemble des moyens dont je disposerai, aux droits des réfugiés palestiniens.

Je m'engage notamment à affirmer, officiellement, l'attachement de la ville de Besançon à l'application des résolutions de l'ONU, qu'il s'agisse des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies 194 et 3236 portant sur les droits inaliénables des réfugiés palestiniens ou, de la résolution 302 portant sur l'aide aux réfugiés de Palestine et notamment sur la création de l'UNRWA

- 2-1 Je m'engage avec ma liste, à présenter et soutenir au Conseil municipal, une motion manifestant notre attachement au respect du droit international, reconnaissant explicitement les conclusions de la Commission d'enquête indépendante de l'ONU indiquant la commission d'un crime de génocide à Gaza, ainsi que les conclusions de l'avis de la Cour Internationale de Justice du 19 juillet 2024 statuant sur l'illégalité de l'occupation israélienne du Territoire Palestinien Occupé, et la nécessité que la France respecte ses obligations de prévention et répression du génocide, et de non reconnaissance et non-assistance à la situation d'occupation illégale.
- 2-2 Je m'engage, avec ma liste, à utiliser les moyens dont je disposerai pour que les liens entre la municipalité de Besançon et celle de Hadera soient officiellement gelés, tant que prévaudra le processus de colonisation mené par l'État d'Israël, et qu'il n'appliquera pas le droit international, notamment par la mise en œuvre des résolutions des Nations unies, qu'il ne mettra pas en œuvre les préconisations de la Cour Internationale de Justice en termes de prévention de génocide, qu'il ne respectera pas les droits de l'Homme et le droit humanitaire. En outre, je m'engage avec ma liste à ce que la municipalité de Besançon limite ses liens et son soutien aux seuls organismes ou organisations, de la société civile de Hadera et d'Israël de manière générale, qui souscrivent ou œuvrent sans équivoque possible, à la reconnaissance des

droits du peuple palestinien, à l'application du droit international, au respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire, par l'État d'Israël.

3- Je m'engage, avec mon groupe politique, à présenter, ou à tout mettre en œuvre pour soutenir un projet qui serait présenté au Conseil municipal, pour faire adopter une charte éthique applicable à la commande publique excluant les entreprises impliquées dans des violations graves du droit international, en particulier du droit humanitaire et des droits humains.

- a) Cette charte éthique obligerait l'introduction systématique dans les appels pour des achats, travaux, prestations ou délégations de services de la commune ou de la Communauté d'agglomération, une clause éthique qui permet d'exclure une société qui serait directement ou indirectement impliquée dans une violation du droit international, du droit humanitaire, ou des droits humains. Clause s'appliquant que la violation soit réalisée au travers de l'action de ladite société ou d'une de ses filiales, en France ou à l'étranger.
- b) L'exclusion d'une société pour son implication dans des violations du droit international comme le crime de génocide ou le maintien de la situation illégale en Territoire Palestinien Occupé se fondera en particulier sur la base de données du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et le rapport de juin 2025 de la Rapporteuse Spéciale de l'ONU sur les Droits Humains dans le Territoire Palestinien Occupé. Les sociétés présentes dans ces rapports, telles que Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles S.A. (CAF), Egis Rail, BNP Paribas, AXA, Caterpillars, HD Hyundai, Volvo Group, Motorola, Hewlett Packard (HP), TripAdvisor Inc., etc., devraient automatiquement être exclues de la commande publique de la municipalité.
- c) L'exclusion d'une société peut être prononcée sur la base des motifs suivants :
- Le non-respect des obligations relevant du droit international, et notamment l'obligation de ne pas apporter « d'aide ni assistance au maintien de la situation créée par la présence illégale d'Israël sur le Territoire Palestinien Occupé », telle que rappelée par l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice du 19 juillet 2024.
 - Des manquements sérieux aux obligations légales et aux responsabilités en matière de droits humains et d'environnement, tels que définis par le devoir de vigilance prévu par la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017.
 -
- d) Le contrôle du respect de la clause éthique par les sociétés candidates à des marchés publics doit être effectué de façon transparente.

4-1 Je m'engage, avec ma liste, à soutenir et défendre la liberté d'expression et de manifestation des associations et citoyen·nes engagé·es pour les droits des Palestinien·nes.

4-2 Je m'engage, avec ma liste, à renouer avec toutes les associations de défense de la Palestine présentes sur notre territoire, dont l'Association France Palestine Solidarité (AFPS de Besançon et de sa région), un partenariat véritable sur la coopération et le jumelage avec la Palestine, sur le modèle de ce qui avait été mis en place lors des années 2000 et qui a prévalu jusqu'au dernier mandat.

Ce modèle de partenariat tel qu'il a prévalu suppose, entre autres, une réelle concertation, un rôle consultatif des associations de défense de la Palestine sur les questions relatives à la coopération avec la Palestine et le jumelage avec Aqabat Jabr, un accueil commun des délégations palestiniennes du camp et une participation à des missions communes en Palestine, ainsi qu'un soutien concret à ces associations pour participer à ces accueils et missions, ainsi qu'à des projets de coopération, comme tout cela avait cours auparavant.

- 4-3 Je m'engage, avec ma liste, à organiser conjointement avec toutes les associations de défense de la Palestine présentes sur notre territoire, dont l'Association France Palestine Solidarité (AFPS de Besançon et de sa région) une mission du nouveau Maire ou de la nouvelle Maire en Territoire Palestinien Occupé, notamment au camp d'Aqabat Jabr.

Bien cordialement

Séverine VEZIES

Tête de liste LFI, Faire mieux pour Besançon

**Liste Besancon: vivante, juste et humaine, menée par
Anne VIGNOT**

1-1

Les futurs élu.e.s de la liste Besançon vivante, juste et humaine auront à cœur de pérenniser et renforcer le jumelage avec Aqabat Jabr en renforçant et développant les projets de coopération avec les associations et les autorités du camp.

Le jumelage avec Aqabat Jabr sera l'une des priorités de l'action du service des relations internationales et de son adjoint.e.

Cette action se déroulera en plusieurs temps :

- identifier les besoins prioritaires du camp en matière de coopérations. Nous espérons pour cela pouvoir missionner une délégation de la Mairie sur place, en fonction de la situation géopolitique. Nous nous engageons à travailler sur les réponses concrètes à apporter aux réfugiés du camp en mobilisant les ressources bisontines, françaises, mais aussi celles existantes dans notre réseau de villes jumelées.
- Mettre en place les projets aussi rapidement que possible malgré les nombreuses contraintes que ces projets risquent de rencontrer.

Ces projets sont d'ordre économique, mais aussi culturels.

Dans ce cadre, nous prendrons attache avec les services du consulat de Palestine et de l'alliance française de Gaza.

Notre liste de gauche est également forte de son réseau d'élu.e.s déployé dans toute la France, parfois expérimenté dans les projets de coopération avec les villes palestiniennes. Ce réseau d'élu.e.s sera

ressource pour franchir certaines contraintes imposées par le gouvernement israélien et porter des projets de coopération, essentiels au peuple palestinien.

1-2

Une municipalité n'a bien entendu pas le pouvoir de faire appliquer les résolutions de l'ONU. La liste Besançon vivante, juste et humaine, proposera au conseil municipal des résolutions affirmant l'attachement de la Ville de Besançon aux résolutions défendant les droits des réfugiés palestiniens, comme elle l'a d'ailleurs fait durant tout ce mandat.

La majorité municipale sortante a montré son attachement au respect des droits du peuple palestinien. La ville de Besançon a hissé le drapeau palestinien sur le fronton de la Mairie avant même la reconnaissance de l'État palestinien par la France, conduisant à une condamnation au tribunal administratif.

2-1

Durant ce mandat, la majorité sortante a présenté à plusieurs reprises des vœux et motions appelant au respect du droit international et des résolutions de l'ONU. Nous poursuivrons cet engagement durant le prochain mandat.

2-2

Le jumelage avec la ville d'Hadera est dans les faits inactif. Malgré notre opposition totale à la politique du gouvernement israélien et à la majorité municipale de la ville d'Hadera, il nous semble important de maintenir officiellement le jumelage sans envisager de coopération pratique pour la seule raison qu'elle permettrait de faciliter les projets de coopération avec Aqabat Jabr et la visite d'une délégation municipale bisontine.

Nous ne perdons pas espoir d'un changement de politique en Israël. L'espoir de renouer des liens avec la société civile de Hadera, également victime de la guerre, ne doit pas être abandonné. Le jumelage pourrait-être alors être précieux.

3-

Il est possible de présenter en conseil municipal un vote de principe qui demande aux entreprises du territoire d'être vigilante quant à ses coopérations avec les entreprises qui commercent avec Israël.

En revanche, exclure des commandes publiques les entreprises impliquées dans la colonisation illégale des territoires palestiniens est complexe. Tout d'abord parce que dresser une liste exhaustive et objective de toutes les entreprises qui commercent ou coopèrent avec des entreprises israéliennes installées en territoire palestinien occupé est impossible. D'autre part, le lien qu'une entreprise peut avoir avec une entreprise israélienne n'est pas un critère de conditionnement des marchés publics et la ville ne s'exposera pas à un risque juridique.

Durant le mandat 2020-2026, le schéma de la commande publique a été travaillé pour inclure plus fortement des critères éthiques, environnementaux et socialement responsables. Ce travail sera poursuivi par la liste Besançon Vivante Juste et Humaine.

4-2 et 4-3 :

La future majorité municipale de Besançon aura à cœur de travailler avec l'AFPS de Besançon et de sa région.

L'AFPS sera informée des initiatives prises par la Mairie, notamment des projets de coopérations culturelles que la liste Besançon vivante, juste et humaine souhaite tisser avec l'institut français de Jérusalem. Des partenariats pourront être menés pour l'organisation de ces échanges.

Notre souhait est de parvenir à accueillir des artistes et intellectuels gazaouis à Besançon.